



VILLE D'ERQUINGHEM-LYS

59193

Téléphone : 03.20.77.15.27 / 03.20.77.87.95 (L.D)

Télécopie : 03.20.77.16.20

E Mail : contact@ville-erquinghem-lys.fr

Arrêté d'interdiction d'utilisation du terrain d'honneur, du terrain de football engazonné N°3, site de la Plaine Sportive - rue des Armées à ERQUINGHEM-LYS –

Du samedi 4 mars au dimanche 5 mars 2023

Le Maire d'Erquinghem-Lys

- *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, les articles L.2231-2, L. 2231-1, L.2213-2 et L.2213-3*
- *Vu le Code Pénal, article R.610-5,*
- *Vu les pouvoirs de police du Maire en matière de bon ordre, de sécurité, de sûreté et de salubrité,*
- *Vu l'état du terrain d'honneur, du terrain de football engazonné N°3 sur le site de la Plaine Sportive, rue des Armées, à ERQUINGHEM-LYS,*
- *Vu les conditions climatiques,*
- *Considérant qu'il convient de protéger lesdits terrains,*

ARRETE

- Article 1 :** La pratique des entraînements et l'organisation des matchs de football pour l'ensemble des équipes ne sont pas autorisées au vu des mauvaises conditions climatiques sur le terrain d'honneur, sur le terrain de football engazonné N°3 de la Plaine Sportive, **du samedi 4 mars au dimanche 5 mars 2023**, les clubs utilisant le terrain synthétique.
- Article 2 :** **Les joueurs seront dotés de chaussures adaptées et utiliseront les équipements agréés pour l'utilisation du terrain synthétique.**
- Article 3 :** Les contraventions au présent arrêté seront constatées par des procès verbaux et poursuivies conformément aux lois.
- Article 4 :** Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours en annulation auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois, suivant sa publication ou sa notification à l'intéressé.
- Article 5 :** Copie du présent arrêté sera transmise pour exécution à **Monsieur le Président du Club Sportif d'Erquinghem-Lys** qui en informera les entraîneurs. Il sera affiché à l'entrée des dits terrains et / ou sur les panneaux d'informations prévus à cet effet
- Article 6 :** Ampliation sera transmise à :
- *La Ligue de football (télécopie : 03 20 30 35 01),*
 - *Le District Flandres de football (télécopie : 03 59 08 59 63),*
 - *Le Club Sportif d'ERQUINGHEM-LYS (courriel : jjlenfant@orange.fr),*
 - *Le Club de football de la Société LOISON (03 28 82 90 90),*
 - *La gendarmerie,*
 - *Les Archives de la Commune,*
 - *la police municipale,*
 - *Le régisseur de la Plaine Sportive,*

Fait et arrêté à Erquinghem-Lys, le 3 mars 2023

Le Maire d'ERQUINGHEM-LYS

